

MARGINALITÉ ET INTÉGRATION DE LA POINTE DU SIÈGE À OUISTREHAM

La pointe du siège est une dérive littorale orientée Ouest-Est constituée d'un cordon dunaire au Nord et de marais salants.
Cet espace fait l'objet de mesures de protection au titre de sa richesse environnementale : l'estuaire de l'Orne est classé Zone de protection Spéciale ou encore site Natura 2000 d'après la directive « oiseaux ».
Il s'agit de questionner l'affirmation de la pointe du Siège, entre marginalité et valorisations environnementales.

I. LA DIVERSITÉ DES MILIEUX DE LA POINTE DU SIÈGE

1- L'espace de loisirs, des terrains urbanisés

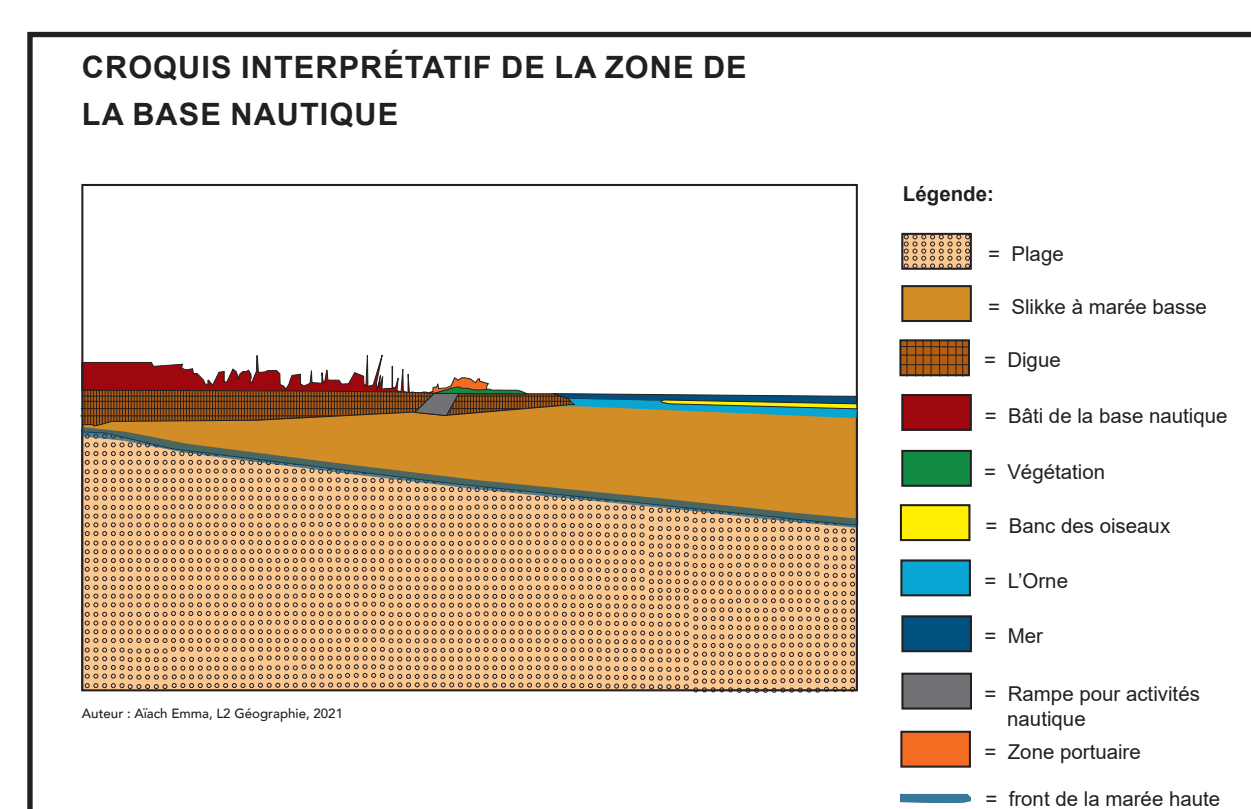
Une base nautique récente construite en 2020 sur une digue en vasière dans la continuité de la plage de la rive nord.

Un paysage et des usages changeant au gré des marées hormis les promeneurs présents dans la zone :

- Marée basse : Apparition de la slikke au niveau de l'estran permettant la pratique de la pêche à pied
- Marée haute : pratique d'activités nautiques



Base nautique de Ouistreham, marée basse



II. LES FORMES D'EXPRESSION DE LA MARGINALITÉ À LA POINTE DU SIÈGE

1- Les terrains en friche : une marginalité spatiale

- D'anciens marais salants aujourd'hui en friche, situés en marge de la ville de Ouistreham.
- Une montée des eaux permanente qui plongerait cette zone en friche sous les eaux dans quelques années d'après les études du PPRM (projet de Plan de Prévention Multirisques) en 2020
- Une frontière nette avec les espaces résidentiels et la zone préservée à l'extrémité de la pointe du siège, délimitée par une barrière bétonnée et une route déformée source d'une marginalité interne à la presqu'île

Frontière entre l'extrémité de la Pointe du siège et les terrains en friches



Route longeant les terrains en friche

2- Les terrains résidentiels : une marginalité sociale

- Des cabanons ou petites maisons individuelles habités depuis le XIXème siècle par des ouvriers
- Une dominante de résidences secondaires divisée entre terrains privés et communaux marquée par des nuisances liées à l'arrivée de migrants en 2018
- Aujourd'hui, certaines maisons ont été réquisitionnées par la commune et ne sont plus habitées : Une inactivité source de marginalité par rapport aux autres zones résidentielles modernes, contemporaines et intégrées du centre-ville de Ouistreham



promenade côtière aménagée dans les terrains résidentiels

« On a vécu dans une grande insécurité pendant plusieurs mois. »
Habitant de Ouistreham rencontré au marché

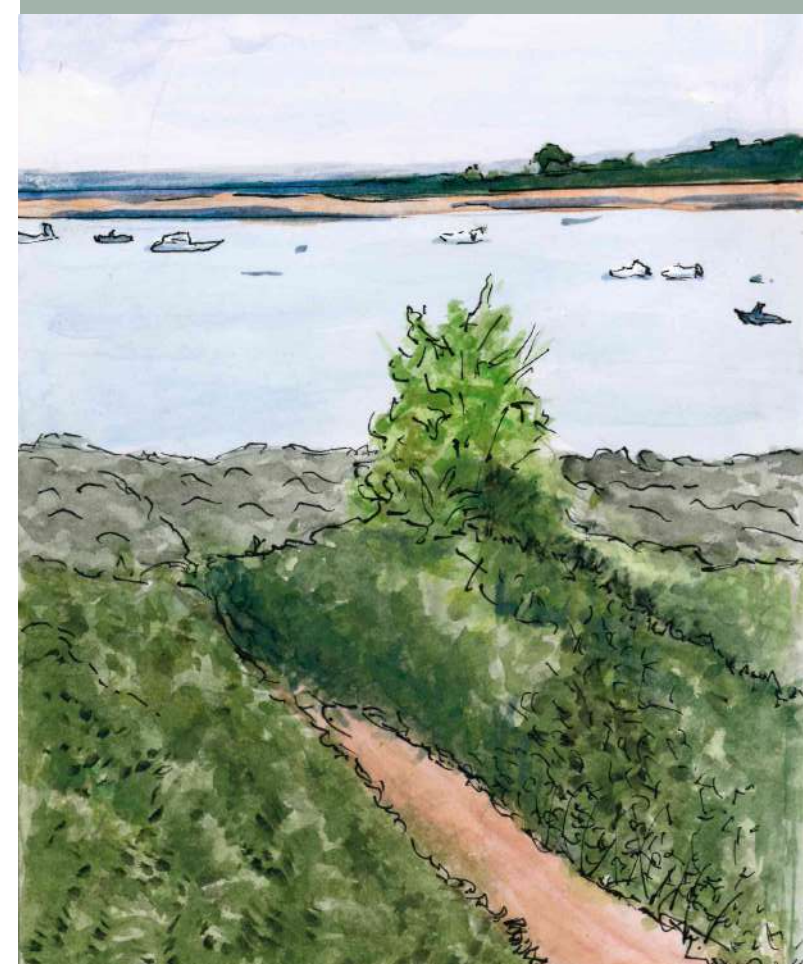
3- La revalorisation du site de la Pointe du siège

- Intégration de la Pointe du Siège par des aménagements de loisirs : comme la construction de l'école de voile en 2020
- A l'office du Tourisme, aucune affiche valorisant l'espace de la Pointe du Siège mais quelques visites guidées organisées durant l'été
- Une mise en valeur touristique maîtrisée dans une optique de préservation des milieux



Base nautique à l'architecture contemporaine

2- L'espace protégé à l'extrémité de la Pointe du siège



Esquisse de la vue de l'observatoire de la pointe du siège.

Des massifs dunaires (dunes fixées, fourrées dunaires, dunes boisées).

Panneau signifiant l'appartenance au conservatoire du littoral situé uniquement sur le parking destiné aux randonneurs arrivés par voiture .

Une tour de 10m de haut construite pour observer l'avifaune et le paysage.



Panneau à l'entrée des terrains préservés

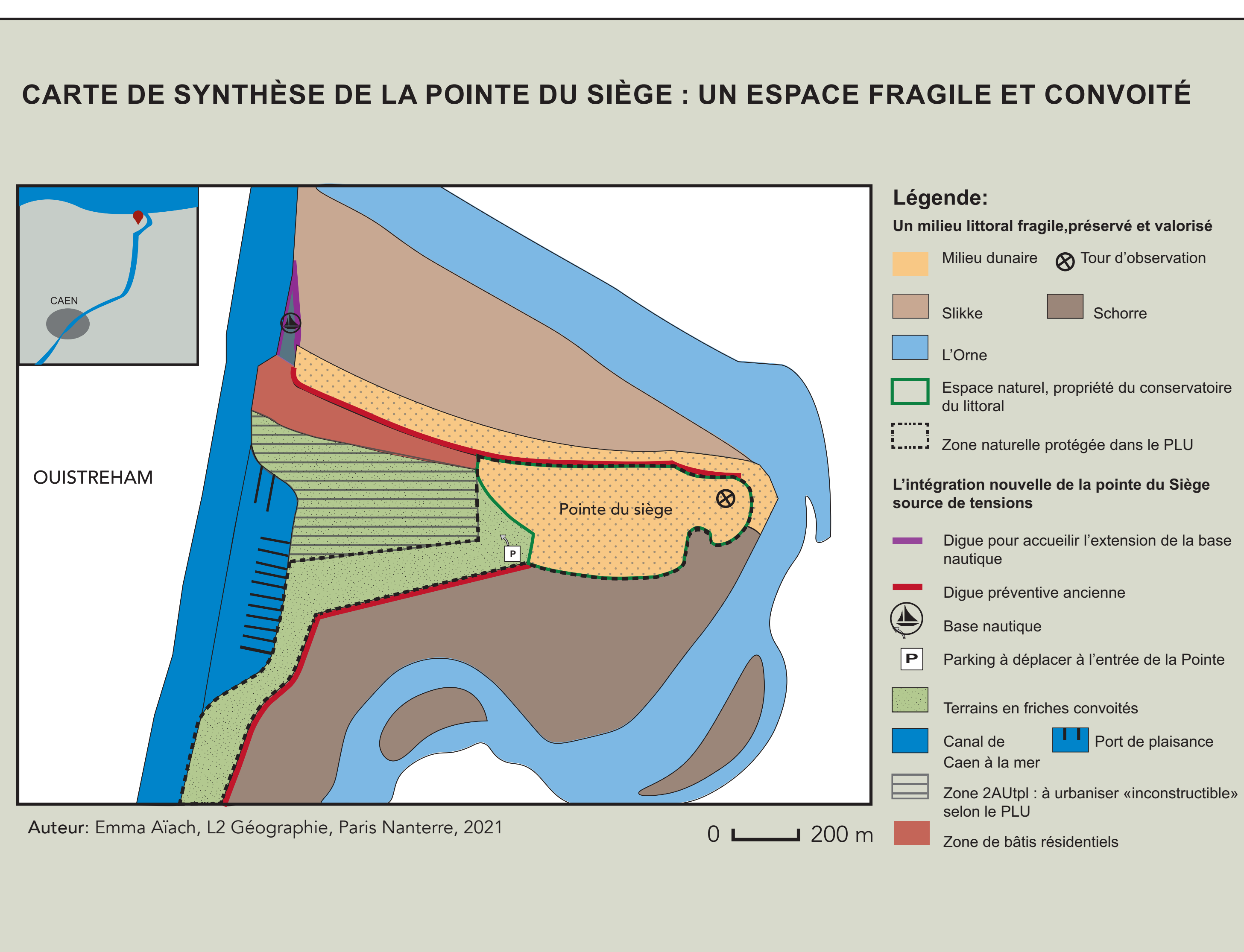
3- Les terrains en friches

Végétation broussailleuse sur d'anciens marais salants

4- Les terrains résidentiels

Zone urbanisée ancienne composée de cabanons et maisons individuelles

III. UNE INTÉGRATION CONTROVERSEE DE LA POINTE DU SIÈGE ?



Tiraillement entre préservation de l'environnement et pression foncière :

- Les terrains en friche : création d'une base de loisirs puis classement en zone à urbaniser inconstructible => projets d'aménagement futurs
- Construction d'une base nautique sur la digue
- Multiplicité des mesures de préservation : un espace Natura 2000 et l'extrémité de la pointe du siège classée « site naturel remarquable » par la commune.

Conclusion :

La Pointe du siège est une composante de l'estuaire de l'Orne, un milieu fragile pour lequel la maîtrise de la fréquentation touristique fait l'unanimité. Cet espace en marge de la commune de Ouistreham est convoité pour ses paysages et sa richesse environnementale. Sa position stratégique proche du port explique la présence d'aménagements touristiques, de résidences secondaires et la volonté de la commune d'étendre la zone constructible mais cet atout nécessite une surveillance accrue.